



## LES QUESTIONS ÉCRITES

Cette procédure permet au député d'interroger le Gouvernement par le biais de questions publiées au Journal Officiel. Elles sont rédigées à partir des revendications ou des problèmes que vous souhaitez lui soumettre. Elles peuvent se rapporter à des sujets d'intérêt national (économie, retraite, anciens combattants, santé, famille, social, etc) ou à des problèmes locaux.

1. Prise en charge des personnes atteintes par la maladie de Lyme
2. Financement des contrats d'apprentissage
3. Transition écologique et solidaire
4. Remise en cause du taux de la TICPE
5. Revalorisation des professions du secteur hospitalier
6. Souffrance du personnel médical des hôpitaux des Alpes-Maritimes
7. Dysfonctionnement de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
8. Prérégatives et statut des sages-femmes
9. Salaires et pensions de retraite des policiers municipaux
10. Exonération de la taxe des CDD d'usage
11. Cotisations sociales et prélèvements de l'impôt des entreprises
12. Démarchage abusif
13. Situation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)
14. Prime « Grand Age »
15. Précarité des guides-interprètes
16. Situation des entreprises horticoles des Alpes-Maritimes
17. Souveraineté de la France en matière de transport des données numériques par câbles sous-marins
18. Numérisation et formation des orthophonistes
19. Situation des manipulateurs en électroradiologie
20. Situation des buralistes
21. Pénurie de médicaments en France
22. Développement de l'hydrogène en France

## UN DÉPUTÉ À VOTRE ÉCOUTE EN CIRCONSCRIPTION ET À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis que vous m'avez élu député de la 8ème circonscription des Alpes-Maritimes, et afin de répondre au mieux à vos préoccupations, je reçois chaque année des centaines de personnes lors de mes permanences à Cannes, mais aussi à l'Assemblée Nationale à Paris tous les mardis. Ces permanences ont pour but de permettre aux administrés de venir m'exposer leurs projets, des suggestions d'amélioration de la politique du Gouvernement ou encore des situations personnelles problématiques. Pour cela, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de mes collaborateurs :

Isabelle DROGUET, Magali REILHES et Stephan PONS à Cannes : 04.93.99.07.00 ou par mail [permanence.bbbrochand@gmail.com](mailto:permanence.bbbrochand@gmail.com)  
 Béatrice FROT à Paris : 01.40.63.67.83 ou par mail [bernard.brochand@assemblee-nationale.fr](mailto:bernard.brochand@assemblee-nationale.fr)

Quelle que soit votre demande, vous recevrez une écoute attentive et un suivi personnalisé à votre demande.



### LA LETTRE D'INFORMATION de votre Député Bernard Brochand

**Permanence parlementaire de Bernard Brochand**  
 Député des Alpes-Maritimes  
 8 rue du Docteur Pierre Gazagnaire - 06400 CANNES  
 Tél. : 04 93 99 07 00  
 mail : [permanence.bbbrochand@gmail.com](mailto:permanence.bbbrochand@gmail.com) et [bernard.brochand@assemblee-nationale.fr](mailto:bernard.brochand@assemblee-nationale.fr)  
 site internet : [www.bernardbrochand.fr](http://www.bernardbrochand.fr)  
 Dépôt légal : novembre 2020  
 Directeur de la publication : Bernard BROCHAND  
 Rédaction : Isabelle DROGUET  
 Magali REILHES - Béatrice FROT - Stéphane PONS  
 Crédit photo : Permanence parlementaire  
 Conception et Impression : Art & Sens

Ce journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de Développement Durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.

## LE TRAVAIL LÉGISLATIF : ÊTRE INNOVANT, EFFICACE ET CRÉATIF

### chiffres de la 3ème année de législature :

107 propositions de loi cosignées

546 amendements déposés

40 questions écrites

4 propositions de loi déposées

3 propositions de résolutions déposées

## LES PROPOSITIONS DE LOI ET DE RESOLUTION DE BERNARD BROCHAND

### PROPOSITION DE LOI RELATIVE AUX AUTOPSIES JUDICIAIRES

Les familles de victimes, que ce soit à la suite d'accidents mortels de la circulation, d'attentats, d'homicides ou de morts inexplicables, éprouvent de nombreuses difficultés lorsque le corps fait l'objet d'une autopsie judiciaire et que des organes sont prélevés.



En effet, ces organes ne sont pas réintégrés au corps en vue des obsèques, et sont détruits en tant que « déchets anatomiques ». Pourtant, cette démarche est encadrée par la

loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 qui vient combler un vide juridique sur cette question des autopsies judiciaires par la création du chapitre IV du titre IV du livre Ier du code de procédure pénale.

Ce dernier, tout en régissant les autopsies judiciaires, prévoit toujours la destruction des prélèvements biologiques, sauf à la demande des familles, lorsque « ces prélèvements constituent les seuls éléments ayant permis l'identification du défunt ». La proposition de dispositif suivante permet la restitution des prélèvements biologiques à la demande des familles même si ces derniers ont constitué les seuls éléments ayant permis l'identification du défunt.

Aussi, considérant le manque d'information évident de la possibilité de prélèvements biologiques lors d'une autopsie judiciaire après un accident mortel de la route par exemple, il est indiqué que les familles doivent être informées de leur droit à restitution et cela de façon concrète. Il est en effet indispensable d'informer et d'accompagner les familles dans ces épreuves douloureuses.

Il faut savoir qu'en 2013, ce ne sont pas moins de 7862 autopsies médico-légales qui ont été pratiquées en France et que ce chiffre a connu une augmentation de 15% entre 2013 et 2015. Ce sont plus de 9000 autopsies judiciaires qui ont été réalisées en 2015 alors que la France connaissait une vague d'attentats sans précédent (données de l'Observatoire National de la médecine légale).

Ce dispositif prévoit ainsi le renvoi à un décret d'application dans le but de fixer les contours de cette information. Enfin, la pratique ayant malheureusement relevé que les autopsies judiciaires sont conservées après les obsèques du défunt sans possibilité accordée aux établissements de pompes funèbres de procéder à leur crémation ou leur inhumation, ce dispositif prévoit le renvoi à un décret pour en déterminer les conditions. Tel est l'objet de cette proposition de loi.

### PROPOSITION DE LOI VISANT A LA CREATION D'UN MESURAGE DE LA SURFACE HABITABLE LORS DE LA VENTE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE HORS COPROPRIETE

L'acte authentique notarié constatant le transfert de propriété d'un bien immobilier, doit préciser, entre autres, le détail de la désignation. Il s'agit le plus souvent de la retranscription des données hypothécaires ou de l'ancien titre de propriété, éventuellement complétés par la déclaration du vendeur sans que le notaire n'ait les moyens de vérifier leur véracité.

Le Code de la construction et de l'habitation prévoit dans l'article L271-4 des mesures de protection de l'acquéreur immobilier. « En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente ». Les différents diagnostics techniques immobiliers sont destinés à améliorer l'information de l'acheteur. Ils concernent le plomb, l'amiante, les termites, l'installation de gaz, la performance énergétique, l'installation électrique intérieure, l'assainissement non collectif, les risques naturels et technologiques et la présence de mètre dans certains cas.

Rien n'est en revanche prévu pour informer l'acheteur de la surface habitable réelle du bien immobilier objet de la vente. Seuls les biens immobiliers en copropriété font l'objet d'un mesurage de la surface habitable (Loi Carrez). Or il est fréquent que par méconnaissance ou par négligence, les vendeurs aient omis de mentionner au notaire chargé de la vente, les travaux d'agrandissement qu'ils ont réalisés que ce soit avec ou sans permis de construire.

En effet dans de nombreux cas, les désignations consignées dans l'acte notarié ne correspondent pas à la réalité sur le terrain : excédent de surface réelle par rapport au certificat de conformité délivré par la mairie, extension de bâtiment sans permis de construire pour ne citer que celles-ci. En témoigne l'affaire dite « du Château Diter » de GRASSE. Cette affaire d'urbanisme hors du commun par l'ampleur des constructions illégales, a mis en évidence la transformation d'une modeste bastide de 200 m<sup>2</sup> en une propriété de quelque 3.000 m<sup>2</sup> sans aucune autorisation administrative ni permis de construire.

Le détail de la désignation complétée par le mesurage de la surface habitable réalisés par un diagnostiqueur immobilier agréé permettrait d'apporter une information précise à l'acquéreur palliant ainsi les erreurs et approximations trop souvent constatées.

Il conviendrait donc d'ajouter aux obligations contenues dans l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation, un alinéa définissant cette nouvelle disposition.

### BERNARD BROCHAND SOUHAITE RENDRE LE VOTE OBLIGATOIRE ET RÉDIGE UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

La démocratie repose sur l'exercice du libre choix des citoyens pour élire leurs responsables politiques. Ce droit de choisir s'exprime à travers le droit de vote dont la conquête a nécessité de difficiles combats et reste l'un des actes fondateurs de la République.

Le vote constitue donc l'acte citoyen par excellence, permettant à notre système de démocratie représentative d'exister. Sans cette participation au vote, il n'y a pas de représentation, pas de mandat et donc par de démocratie vivante.

Cependant, depuis quelques années, il apparaît, à chaque scrutin, que le nombre des abstentionnistes ne cesse de croître.

Si l'on retient les élections qui rassemblent traditionnellement le plus de Français c'est à dire la présidentielle et les municipales, le taux d'abstention de ces deux derniers scrutins a battu récemment des records inquiétants, démontrant ainsi un affaiblissement du civisme, un désintérêt évident à l'égard de la vie démocratique et une hostilité très forte à l'encontre des femmes et hommes politiques.

En effet, 25,4 % des électeurs se sont abstenus le 7 mai 2017 lors du second tour de l'élection présidentielle, soit le plus mauvais score depuis l'élection de Georges Pompidou en 1969. Quant au taux d'abstention du second tour des élections municipales, il est passé de 37,9 % en 2014 à 58,4 % le 28 juin dernier. Dans de très nombreuses villes, plus des trois quarts des électeurs n'ont pas pris la peine d'aller voter (Abstention à Roubaix - 77,25 % ; Nice - 72,25 % ; Mulhouse : 75,43 %)

A partir d'un certain degré, l'abstentionnisme fausse le fonctionnement des organes représentatifs et déstabilise les institutions. Or, la démocratie exige la participation des citoyens et un réel engagement de leur part.

Aussi, la présente proposition de loi vise à modifier les dispositions de l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958. Dans son troisième alinéa, cet article dispose que « le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret ». La modification souhaitée ne vise pas à soustraire un principe énoncé, mais à renforcer la valeur du suffrage pour le rendre obligatoire.

Cette conception du suffrage est déjà appliquée dans de nombreux pays européens tels que la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Luxembourg et certains cantons suisses.

Cette proposition de loi constitutionnelle qui est soumise à l'approbation du Parlement tend donc à rendre le suffrage « universel, égal, obligatoire et secret ».

### BERNARD BROCHAND DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRODUIRE UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Créée en 1981 par Alain Savary, la politique d'éducation prioritaire avait pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et les collèges des territoires qui rencontraient les plus grandes difficultés sociales.

Depuis plus de 35 ans, le nombre de zones d'éducation prioritaire n'a cessé d'augmenter passant de 363 ZEP (zone d'éducation prioritaire) à 1094 REP (Réseaux d'Éducation prioritaire). L'octroi de moyens supplémentaires et spécifiques déployés actuellement dans les établissements concernés doit permettre de contrebalancer l'effet sur les résultats scolaires et sur l'absence de mixité sociale, l'objectif ultime étant de viser l'équité en matière d'éducation.

La priorité est donc donnée au surendecadrement administratif et pédagogique, et à la stabilité des équipes éducatives en intervenant sur les déficits d'attractivité pour les enseignants, puis à la promotion de pratiques pédagogiques innovantes et adaptées aux besoins des élèves concernés.

Malheureusement, la Cour des Comptes, dans son rapport de 2006, regrette l'absence d'un suivi précis du coût des moyens affectés à l'éducation prioritaire et s'interrogeait sur l'efficacité de certaines mesures.

Elle conclut également dans son rapport d'octobre 2018 à un manque de réussite visant à réduire les différences de résultats entre les élèves qui en bénéficient et les autres.

Aussi, la présente proposition de résolution a donc pour objet d'inviter le Gouvernement à établir un état détaillé du coût de la politique publique d'éducation prioritaire et de proposer des actions visant à moderniser le système tel qu'il est proposé actuellement.

### BERNARD BROCHAND REDIGE UNE PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA SECURITE ROUTIERE DES DEUX ROUES

Sur la route, un accident mortel en moto a vingt fois plus de risques de survenir qu'un accident mortel en voiture. Sans carrosserie, les motards sont extrêmement vulnérables et s'exposent à des chocs très violents.

Entre mars 2016 et mars 2017, 620 personnes circulant sur des deux-roues motorisés ont trouvé la mort sur les routes

de France, et 756 motocyclistes et cyclomotoristes en 2018. Si les motards ne concernent que 2% du trafic routier, ils représentent 33% des blessés et 22% des tués sur les routes.

Afin de limiter les accidents graves et les chutes mortelles, il est donc nécessaire pour les conducteurs de deux-roues de porter des équipements de protection couvrant la totalité du corps.

Bien que le port de gants ait été rendu obligatoire depuis le 20 novembre 2016 et qu'une très grande majorité des motards portent un blouson, les conducteurs de deux-roues motorisés, mais également leurs passagers, se protègent très mal le bas du corps.

Or, selon une étude de l'Assurance mutuelle des motards, seuls 15% des motards sont sensibles à la protection des jambes et des pieds. Et ce pourcentage est bien moindre dans de nombreuses régions touristiques où la chaleur estivale ne favorise pas le port d'équipements protégeant les parties inférieures du corps.

Statistiquement, la répartition des lésions chez les conducteurs de motos survivant à un accident de la route démontre que dans 65% des cas ce sont les membres inférieurs qui sont touchés, contre 50% pour les membres supérieurs, 18,5% pour le visage et le crâne, 10% pour la surface cutanée, 9% le thorax, 7% la colonne vertébrale (source Etude Prédit 1996/2000 recherches coordonnées sur les traumatismes consécutifs à un accident de la circulation routière et sur leurs causes et conséquences - le total de cette répartition dépasse les 100% puisqu'il n'est pas rare qu'une même victime présente plusieurs blessures). Ces lésions, souvent irréversibles et invalidantes, engendrent des drames humains qui auraient pu être évités avec le port d'un équipement adapté.

Or, comme nous le rappelions précédemment, le port de bottes renforcées n'est pas obligatoire en France alors que le port de gants l'est depuis 2016.

C'est donc pour cette raison que je demande au Gouvernement de rendre obligatoire, par décret, le port de bottes renforcées et homologuées CE pour tous les utilisateurs de deux-roues motorisés et leurs passagers.

### BERNARD BROCHAND INVITE LE GOUVERNEMENT A MODIFIER LES TAUX DE FRANCHISE APPLICABLES LORS DE CATASTROPHES NATURELLES

Le 1er décembre 2019, les communes de Cannes et de Mandelieu la Napoule connaissaient une nouvelle nuit d'apocalypse à peine une semaine après les inondations dévastatrices du 25 novembre. Deux alertes inondations se sont succédées en moins de huit jours causant de nouveaux dégâts aux biens

de personnes déjà fragilisés. En tout juste un mois, ce sont plus de 600 mm de pluies qui se sont abattus sur l'Ouest des Alpes-Maritimes, soit l'équivalent d'une année de précipitations.

Le régime d'indemnisation actuellement en vigueur dans notre pays est encadré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Or, la multiplication de ces événements due aux changements climatiques d'ampleur que nous connaissons nécessite que des aménagements soient effectués au sein

de cette loi et tout particulièrement les majorations de franchise que subissent les victimes de phénomènes climatiques récurrents comme c'est le cas dans les Alpes-Maritimes.

Cette inadéquation génère des situations très difficiles pour les sinistrés qui se retrouvent bien souvent en plein désarroi. S'ajoute en effet bien souvent au malheur qui les frappe, un véritable parcours du combattant qu'il faut engager pour se voir reconnaître ses droits.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, l'Annexe I art. A125-1 alinéa d stipule que la franchise, dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle constatation. C'est ainsi que cette franchise est doublée dès la troisième constatation de l'état de catastrophe naturelle, triplée dès la quatrième constatation et quadruplée dès la cinquième. Or, les Alpes-Maritimes ont vécu plus de trois catastrophes climatiques majeures en moins de cinq ans, de même que le Pas de Calais, l'Aude ou encore la Moselle.

Il est inacceptable de pénaliser de la sorte des personnes qui sont durement affectées par ces catastrophes climatiques sachant qu'un quart des Français est exposé à un risque d'inondation, que la sécheresse et ses conséquences impactent la quasi-totalité du territoire français et que les risques de submersions marines ou d'érosion du trait de côte augmentent de façon exponentielle. C'est donc l'ensemble du territoire français qui devient vulnérable face à ces aléas climatiques de grande envergure. Cette proposition de résolution a donc pour objectif de demander au Gouvernement de modifier l'arrêté du 29 août 2003 fixant les taux de franchise applicable aux assurés victimes de catastrophes naturelles et de diminuer ce taux.



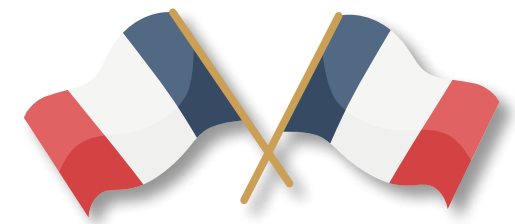
8ème circonscription des Alpes-Maritimes - Cannes, Mandelieu la Napoule, Théoule sur Mer, Vallauris

## LA LETTRE D'INFORMATION

de votre Député

# Bernard Brochand

Novembre 2020



**"Quand tu te lèves le matin, pense au précieux privilège que tu as d'être vivant, de respirer, de penser, de sentir, de toucher et d'aimer"**

Marc Aurèle

L'année qui s'achève restera à jamais gravée dans nos mémoires. La crise sanitaire qui a déferlé sur le monde a marqué de son empreinte notre histoire.

La Covid 19 a bouleversé la planète et la France. Elle a chamboulé nos habitudes, nous a forcé à nous remettre en question, nous a fait revoir nos priorités.

La période de confinement que nous avons tous connue a été un moment difficile pour chacun d'entre nous. Pourtant, c'est pendant celle-ci que nous avons pu assister à des moments de grâce et de communion.

J'ai regardé avec beaucoup d'admiration, ces parents qui multipliaient les initiatives pour occuper leurs enfants privés d'espace, ces musiciens qui, sur leurs balcons jouaient de la musique et faisaient vibrer nos cœurs.

J'appréciais cette solidarité à l'égard de nos personnels soignants qui se manifestait tous les soirs à 20 heures dans un brouhaha général, un concert de casseroles et de sifflets. Ces êtres exceptionnels

sont nos guerriers modernes et nous les soutenons sans faille.

J'approuvais les plateformes de locations courte durée qui s'organisaient pour mettre leur dispositif en place et permettre aux soignants d'être logés à proximité de leur lieu de travail, facilitant ainsi leur quotidien.

Je remerciais toutes les personnes engagées sur le terrain et qui nous permettaient d'être protégés, nourris, soignés.

Je suis encore reconnaissant envers tous ces artistes qui nous faisaient profiter de leurs talents. Nous partageons ainsi des moments intimes et purs.

Je constatais que les réseaux sociaux, souvent décriés, mettaient en lumière certaines personnalités et inventaient de nouveaux modes de distraction.

J'applaudissais les initiatives des musées de mettre gratuitement à disposition des internautes des visites virtuelles, laissant l'utilisateur flâner dans des couloirs déserts et s'extasier devant des œuvres admirables.

J'encourageais toutes les actions

permettant au plus grand nombre d'accéder à la culture et à la lecture.

Toutes ces démarches entreprises par vous tous, me laissent croire en l'avenir, en l'humain.

Aujourd'hui, la crise sanitaire est malheureusement toujours là. Elle est également devenue sécuritaire et économique et ce second confinement va hélas encore l'amplifier. Mais nous devons garder espoir car notre pays n'a jamais abandonné les siens et il saura se relever de cette catastrophe par son audace, son travail et sa capacité d'adaptation. Je reste donc convaincu que nous pourrions vaincre ensemble cette période de trouble et qu'un jour prochain nous pourrions à nouveau profiter de chaque instant, retrouver nos joies quotidiennes et vivre pleinement.

Je tiens à partager chaleureusement avec vous cette phrase de Marc Aurèle « Quand tu te lèves le matin, pense au précieux privilège que tu as d'être vivant, de respirer, de penser, de sentir, de toucher et d'aimer ».

Bien fidèlement  
  
 Bernard Brochand



# LA CRISE SANITAIRE



Au plus fort de la crise sanitaire et de la période difficile de confinement que nous avons subies, le Gouvernement avait décidé de suspendre les travaux de l'Assemblée Nationale. Les Députés ne pouvaient plus, en conséquence, se rendre physiquement au Palais Bourbon. Malgré ces restrictions drastiques, tous les parlementaires sont restés très actifs dans leurs circonscriptions respectives et je tenais à vous présenter ci-dessous l'ensemble des travaux que j'ai réalisés pour apporter une aide efficace à tous les habitants de mon territoire.

## QUESTIONS ÉCRITES POSÉES LORS DU CONFINEMENT

- Activité partielle des entreprises de restauration
- Production française de chloroquine
- Reconnaissance et application du statut de catastrophe naturelle à la crise sanitaire
- Situation économique des entreprises du BTP
- Conséquences budgétaires de la crise sanitaire
- Survie de la petite pêche côtière
- Prime exceptionnelle au personnel soignant
- Statut des ambulanciers
- Situation financière des radios indépendantes
- Autorisation des officines pharmaceutiques de réaliser des tests sérologiques rapides
- Soutien financier des assureurs au secteur du tourisme
- Revalorisation tarifaire des visites effectuées par SOS Médecins
- Prime exceptionnelle aux auxiliaires de vie
- Ouverture contrôlée des discothèques
- Dégrèvement de la taxe foncière pour les hôteliers



## QUESTION ORALE AU GOUVERNEMENT

Lors de la séance des questions au Gouvernement qui s'est déroulée le mardi 14 avril 2020 à 15h00, j'ai interpellé Monsieur le Ministre de la Santé par l'intermédiaire de ma collègue Madame Brigitte Kuster, sur la politique de dépistage du Coronavirus, du manque d'anticipation du Gouvernement sur ce sujet et de la situation de pénurie de ces tests au même titre que celle que nous avons connue pour les masques de protection.



J'ai donc demandé un dépistage systématique dans tous les EHPAD pour l'ensemble du personnel et des résidents, ainsi que pour toutes les personnes qui, après le 11 mai, devaient reprendre le travail sans avoir été dépistées avant que l'on s'avait pertinemment que la plupart des personnes touchées par le virus ne présentaient aucun symptôme. Je déplore que le Président de la République n'ait pas évoqué cette problématique dans ses diverses allocutions.

## LA CRISE SANITAIRE NE DOIT PAS CACHER L'URGENCE SÉCURITAIRE

« Notre pays et le monde traversent une phase destructrice en matière de violence. Non seulement l'être humain semble avoir perdu toute conscience mais également au personnel ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années. Les faits divers succèdent et offrent un spectacle des plus effrayants : violence envers les femmes et enfants, chauffeur de bus tué, règlement de compte à l'arme de guerre, agressions de policiers, gendarmes, pompiers, personnels soignants, maires.... S'il est vrai que la nature profonde de l'Être est le fait

qu'il soit traversé et animé par des conflits intérieurs, il n'en reste pas moins vrai qu'il possède une âme, un sens moral qui devrait le guider dans ses choix pour ne pas brutaliser son prochain.

En ma qualité de Doyen des Députés, je ne peux que déplorer une telle situation. J'ai conscience que la crise s'est installée dans notre quotidien, mais rien ni personne ne mérite de se voir agressé ou pire. Chacun d'entre nous a dû faire face un jour à l'agressivité de certains individus mais il ne nous appartient pas le droit de nous abaisser à ces comportements.

Lorsque j'apprends qu'une nouvelle exaction a eu lieu dans ma circonscription ou dans le reste de la France, je ne peux qu'être horrifié du sort de ces personnes victimes de la violence.

Les pouvoirs publics doivent agir au plus vite pour lutter contre cette gangrène qui attaque le cœur même de notre pays et terrisse une partie de la population.

Les réponses à ces dérives sont évidemment de renforcer notre police et gendarmerie en leur donnant les moyens d'intervenir, d'améliorer le fonctionnement et la rapidité de notre justice et enfin de faire que chaque personne ayant été reconnue coupable exécute la peine qu'elle mérite, de manière systématique. Il nous faut également construire de nouvelles prisons pour soulager les anciennes et augmenter la capacité carcérale. Peut-être nous faudra-t-il également envisager la multiplication des bracelets électroniques pour les auteurs de petits délits. Ces réponses doivent être apportées rapidement pour lutter contre ce fléau.

Pour autant, la police et la justice ne sont pas les seuls domaines où cela doit évoluer. Les parents et l'école doivent être mis à contribution. C'est par des projets éducatifs que nous pourrions également avoir du résultat : éducation intellectuelle, sociale, spirituelle, physique et même artistique.

Tous les acteurs de l'éducation doivent se liquer contre toute forme de violence et éduquer les plus jeunes à ce qui est bon ou non. Bien évidemment, les parents doivent être associés à ces démarches. Trop souvent, ces derniers sont dépassés ou à l'inverse, conscients des comportements répréhensibles de leurs enfants. Cela n'est plus possible, la jeunesse en perdition d'aujourd'hui sera la délinquance de demain. Nous devons agir vite et changer les choses.

C'est par notre collectif que nous serons à même de réussir ce pari sur l'avenir ».

## CROIRE EN LA FRANCE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

« L'histoire du monde a été marquée par des vagues successives d'épidémies qui n'ont pas épargné les populations vivant à ces périodes : la peste d'Athènes au 4ème siècle avant Jésus-Christ, la peste noire au 14ème siècle, la grippe espagnole et le choléra au 20ème siècle de même que la grippe asiatique qui a causé 100 000 morts en 1956-57 dans l'hexagone, dans une quasi indifférence générale.

Mais à chaque fois, l'humain a su affronter, s'adapter, se renouveler. Le propre de l'homme est sa capacité à se mettre en accord avec son environnement, à ce qui l'entoure, à s'élever au-dessus de toute difficulté, à lutter pour sa survie. Ce combat interminable de la vie humaine témoigne de notre aptitude à faire face aux aléas de notre existence.

Nos gouvernements doivent établir des directives claires, s'entourer de l'ensemble des acteurs locaux pour établir une véritable politique nationale. C'est en travaillant ensemble, que nous sortirons grands de cette épreuve.

Ce contexte exceptionnel que nous vivons doit faire émerger des personnalités fortes et décomplexées qui nous guideront dans les années à venir sur des chemins plus joyeux. Pour ce faire, nous devons soutenir une nouvelle façon de faire de la politique. Le passé ne doit pas être oublié. Au contraire, il est indispensable de s'en inspirer pour ne pas faire les mêmes erreurs, de s'en détourner quand le contenu n'était pas au niveau des ambitions, mais toujours rester clairs envers nous-mêmes et nos concitoyens.

Cet intervalle nous a fait prendre conscience de nos valeurs, de nos priorités, de nos envies pour ce monde de demain. De même, la reconnaissance a été massive envers des métiers souvent délaissés, critiqués voir même conspués alors même qu'ils sont vitaux au bon fonctionnement d'une société. Je pense aux personnels de santé, aux services aux personnes, aux éboueurs, aux employés de commerces de proximité... aux petites mains qui contribuent à l'activité et à la vie d'un pays. Cette mise en lumière ne doit pas être oubliée dans les mois à venir. Cet épisode dramatique de notre histoire contemporaine doit éclairer des protagonistes trop longtemps oubliés, des sec-teurs méprisés.

Ces conjectures nous ont montré les limites de notre modèle de société. Notre économie a été touchée de plein fouet. L'ensemble des acteurs économiques ont accepté les contraintes liées à cette situation mais aujourd'hui, il nous faut apporter l'aide nécessaire à toute entreprise quel qu'elle soit, soutenir les filières en crise, créer de nouveaux moyens de promouvoir, de renforcer, d'aider les start-ups de demain. Il nous faut multiplier les initiatives, « casser les codes », faciliter la création d'entreprises porteuses de richesse et d'emploi. Il est vrai que la France a besoin de son tourisme pour vivre. Mais elle ne doit pas compter uniquement sur cela pour sauver son économie. Il est indispensable de trouver et développer de nouvelles filières pour la renforcer. Nationaliser, relocaliser sont les pistes aujourd'hui envisagées mais n'oublions pas les PME, les auto-entrepreneurs... Nous devons créer, prendre des initiatives qui s'avéreront parfois malheureuses mais toujours agir, prendre des risques, voir loin.

# LE BIEN ÊTRE ANIMAL

## BERNARD BROCHAND SOUTIEN LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE POUR LES ANIMAUX



initiateurs : Hugo Clément, Xavier Niel, Marc Simoncini et Jacques-Antoine Granjon.

Lancé le 2 juillet 2020, le texte propose les mesures suivantes :  
- la sortie de l'élevage intensif (accès à l'extérieur obligatoire pour toute nouvelle exploitation, interdiction totale de l'élevage en bâtiment fermé sans accès à l'extérieur en 2040);  
- l'interdiction de l'élevage en cages (à l'horizon 2025);  
- la fin de l'élevage pour la fourrure (à l'horizon 2025);  
- l'interdiction de la chasse à courte, du déterrage et des chasses dites « traditionnelles » telles que la chasse à la glu;  
- l'interdiction des expérimentations sur les animaux si une alternative est possible;  
- l'interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages dans les spectacles de cirques ou de parcs.

Pour pouvoir soumettre une proposition de loi reprenant ces six mesures, ce référendum doit collecter 4 700 000 signatures de concitoyens et être soutenu par 185 parlementaires.

J'ai donc vivement souhaité m'associer à cette démarche et j'ai donc rejoint les nombreux parlementaires déjà engagés pour cette noble cause. Si vous souhaitez adhérer à cette initiative il suffit de vous engager en cliquant sur le lien suivant :

<https://referendumpourlesanimaux.fr/>

## BERNARD BROCHAND RÉDIGE UNE PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE LA DISPARITION DES ABEILLES

Membre du Comité de soutien des élus à l'abeille, j'ai décidé de déposer à nouveau à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à faire reconnaître la lutte contre la disparition des abeilles « Grande cause nationale 2021 ».

Les phénomènes naturels et l'activité humaine fragilisent les écosystèmes et menacent directement certaines espèces animales essentielles comme l'abeille. Ce pollinisateur est un acteur majeur de notre environnement et depuis plusieurs décennies les apiculteurs du monde entier constatent un recul inhabituel des colonies d'abeilles. Elles jouent un rôle primordial dans la pollinisation des plantes sauvages mais également des plantes cultivées puisqu'un tiers des cultures destinées à notre alimentation est pollinisé par les insectes.

« En 2018, je déposais déjà une Proposition de loi sur ce sujet. Les dernières annonces m'ont poussé à réitérer cette action. La surmortalité des abeilles doit être un signal d'alarme pour nous tous et le Gouvernement doit faire de la lutte contre la disparition des abeilles sa priorité pour l'année 2021.

De plus, début Août, le Ministre de l'agriculture annonçait vouloir permettre aux planteurs de betteraves à sucre d'employer, « dans des conditions strictement encadrées », un insecticide interdit depuis 2018 afin de protéger leurs cultures des pucerons verts, vecteurs du virus de la jaunisse. Cette annonce a provoqué de nombreuses réactions, celles des défenseurs des abeilles et apiculteurs. Ainsi, dix-huit associations ont demandé au gouvernement de ne pas accorder de dérogations pour l'utilisation des néonicotinoïdes aux betteraviers, dénonçant un « recul important » dans la protection des abeilles. Nos apiculteurs, soucieux face aux dernières déclarations, craignent que la France ne revienne sur ces décisions.

Ainsi, le mardi 6 octobre dernier a été votée à l'Assemblée la loi « Pour la reconquête de la biodiversité », permettant ainsi aux producteurs de betteraves à sucre de pouvoir continuer d'utiliser des insecticides de type néonicotinoïdes jusqu'en 2023.

« Je connais les ravages que produisent les néonicotinoïdes sur les populations d'abeilles dans le monde et mes actions sont souvent tournées vers la protection de cet insecte essentiel. Je m'efforce d'agir pour la protection de ces pollinisateurs. Je suis conscient que nous devons tous nous unir pour sauver cet insecte et ma position est claire sur ce sujet, j'ai voté contre ce texte qui est un retour en arrière. »

## BERNARD BROCHAND SE MOBILISE POUR LES COMMUNES SEULS LES MAIRES PEUVENT SAUVER LA RÉPUBLIQUE

J'ai souhaité faire part de son inquiétude vis-à-vis des premiers résultats rendus par la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) qui mesure avec l'institut OpinionWay, l'évolution de la protestation électorale. Il s'agit d'une étude qui sera rendue tous les 6 mois jusqu'aux présidentielles de 2022 et qui évaluera le niveau du vote protestataire.

Je renouvelle le constat que le temps est au regret des politiques. Trois français sur quatre sont tentés par un vote antisyndème : voter pour les extrêmes, voter blanc ou s'abstenir. Les électeurs ne se retrouvent plus dans la politique actuelle et sont déconnectés de leurs élus. Même si les élections municipales suscitent le plus de réactions et que le taux de participation reste le plus fort après les présidentielles, il est temps de réagir et de redonner toute l'essence au pouvoir local. Cette action sera l'acte qui marquera un renouveau de la confiance des électeurs et ravivera l'esprit républicain.

62 % des français sondés ont une opinion positive de leur maire et que cette fonction est le maillon indispensable de la chaîne qui relie la population à ses dirigeants politiques. Cette popularité indiscutable doit leur permettre d'être des acteurs fondamentaux pour l'avenir de notre pays. SEULS LES MAIRES PEUVENT SAUVER LA RÉPUBLIQUE !

Je m'atteste qu'aujourd'hui, il y a été une crise des vocations : une partie importante des maires ne souhaitent pas se représenter aux élections ! Le manque de considération du pouvoir en place, l'égart des mandats ainsi que la suppression progressive de leurs principales prérogatives ont accentué ce phénomène : les maires se sentent abandonnés, bousés pour compte face à la colère de leurs administrés qui ne se reconnaissent plus en eux, en première ligne du mécontentement général, désarmés et dans l'impossibilité de répondre à leurs attentes. Les maires font aujourd'hui l'objet de toutes les frustrations.

A plusieurs reprises, j'ai demandé au gouvernement, à ce que les pouvoirs des maires soient renforcés. Le logement devrait être une politique pleinement décentralisée, au lieu de cela, la loi NOTRe et la loi ELAN ont dépossédés les communes en leur retirant toute possibilité de choisir leur avenir. Elles leur ont ôté les compétences relatives à l'aménagement, aux permis de construire, à l'habitat (HLM), au développement économique, à l'assainissement et la collecte des ordures ménagères en les confiant aux EPT (établissement public territorial). Les maires devraient être souverains dans leurs communes, pouvoir gérer en pleine expertise, le transport, la mobilité, l'environnement, le sport, la culture... Après avoir considérablement réduit le domaine d'intervention des maires, le Président de la République a décidé de supprimer le nerf de la guerre, en annonçant la fin de la taxe d'habitation source principale de financement de leurs projets. La baisse des dotations découlée sous la présidence de François Hollande et durant la première année de mandat d'Emmanuel Macron représente 20% d'investissement public en moins. Ainsi, comment préparer un budget équilibré pour nos communes sans la compensation possible par le gouvernement. Si elle n'arrive pas ce sera un désastre économique pour nos territoires. Arrêtons les paroles, passons aux actes pour défendre et rendre aux maires le rôle central qu'ils doivent jouer au niveau national. Il est temps d'agir !

Il faut le dire haut et fort, les maires de nos 35 497 communes accompagnés dans leur tâche par 499 102 conseillers municipaux, méritent mieux : tous sont élus au suffrage universel ce qui leur donne toute légitimité pour agir au sein de leur cité ! Ils représentent la France dans toute sa diversité et doivent permettre de rétablir le lien social entre les citoyens et la classe dirigeante de notre pays. C'est à eux de jouer et nous devons les soutenir dans leur action.

1. Un amendement remplaçant la date du 1er avril 2021 par celle du 10 janvier 2021 afin de limiter les dispositions transitoires de sortie de l'Etat d'urgence sanitaire ;  
2. Un amendement supprimant la possibilité d'interdire la circulation des personnes et des véhicules dans certaines parties du territoire dans lesquelles est constatée une circulation active du virus ;  
3. Un amendement supprimant la fermeture provisoire d'une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunions ;

La situation est très grave. Nous devons agir très vite ou c'est la survie de toute l'économie locale, déjà mise en péril qui sera menacée ».

# HOMMAGE À JEAN-MICHEL GOUDARD PAR BERNARD BROCHAND



Jean-Michel Goudard vient de nous quitter. Ses amis les plus proches, Nicolas Sarkozy, Franz Olivier Giesbert, lui ont rendu un hommage très chaleureux et plein d'émotion le 10 novembre dernier lors de la cérémonie qui s'est déroulée à l'église Notre Dame de l'Assomption de Paris.

Moi-même, j'ai partagé une vie entière avec Jean-Michel.

Nous nous sommes connus à 17 ans alors que nous étions pensionnaires au lycée Louis Le Grand en classe préparatoire d'HEC.

Pendant plus de soixante ans, nous ne nous sommes jamais quittés et nos vies sont devenues très similaires dans tous les domaines.

Dans un premier temps professionnel après HEC : nous avons travaillé chez Procter et Gamble pour devenir des experts en marketing. Puis nous avons fait notre service militaire comme officiers de Marine à Brest. Nous avons ensuite choisi la publicité au

sein du groupe mondial Omnicom en étant chargés de leurs agences internationales : BBDO pour Jean-Michel et DDB pour moi.

Dans le domaine politique ensuite : nous avons effectué les campagnes de Jacques Chirac qui ont marqué les esprits (« Oui à la France qui gagne » et « Vivement demain »)

Jean-Michel était un homme de conviction mais surtout d'une très grande intelligence. Nous avons partagé les mêmes fêtes, les mêmes succès mais aussi les mêmes échecs. Nous étions guidés par la créativité. Les idées nouvelles dirigeaient nos choix.

Chaque année, j'avais le bonheur de passer quelques jours avec lui dans sa maison du Luberon. Quelle beauté, quel silence, quelle paix ! Il me disait toujours : « Bernard, il ne me manque que la mer » et il venait souvent nous rejoindre sur la Côte d'Azur pour la retrouver.

Il était malade mais je ne l'ai jamais vu se plaindre.

Je perds un ami de toujours et la France perd un homme qui a donné sa vie pour elle.

# HOMMAGE À NOS GRANDS HOMMES DISPARUS



## JACQUES CHIRAC

« C'est avec une infinie et profonde tristesse que j'ai appris la disparition de Jacques Chirac. La France a perdu un Grand Homme aux qualités humaines reconnues par tous, qui a permis à notre pays de briller au niveau international. Il avait su, en toute modestie et par son empathie naturelle, gagner le cœur de tous les Français. Le monde politique et l'ensemble de nos concitoyens ont été affectés par cette perte immense.

La France a perdu un immense chef d'Etat et j'ai moi-même perdu un grand ami de plus de quarante ans avec lequel j'ai tant partagé, que ce soit de bons ou de moins bons souvenirs. Je ne peux encore m'empêcher de me remémorer les campagnes électorales que nous avons vécues ensemble et dont Jean-Michel Goudard et moi-même étions les auteurs : « Oui à la France qui gagne » lors des législatives de 1978 et « Vivement demain » lors des législatives de 1986.

En 1991, alors que j'étais le Président de l'Association du Paris Saint Germain, je proposais à Jacques Chirac, alors Maire de Paris, de donner un nouveau élan à club en assumant une partie de ses dettes. Sans ce sauvetage, le club ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui et n'existerait plus.

Le 11 septembre 2001, alors que le monde connaissait l'horreur et que je me trouvais à New York pour tenir mon dernier conseil d'administration comme Chief Executive Officer de DDB Worldwide, j'ai demandé à Jacques Chirac, Premier Chef d'Etat à se rendre aux Etats Unis après l'attentat, de mettre à disposition son avion pour les nombreux blessés Français bloqués sur le sol américain. En un instant il donna les ordres nécessaires. C'est encore ensemble que nous avons partagé ces moments si douloureux.

C'est donc tout naturellement, après tant d'années à œuvrer côte à côte, qu'il me demandait d'être candidat à la Mairie de Cannes puis à la députation lorsque notre amie commune, Louise Moreau, disparaissait.

Il restera à jamais une personnalité essentielle à l'histoire de notre pays.

Il me revient encore en mémoire tous ces moments intimes au cours desquels nous aimions à deviser ensemble sur la « légèreté profonde de toutes choses ».

C'est le Président de la Vème République le plus aimé de nos compatriotes qui s'est éteint le 26 septembre 2019 et nous regrettons tous sa gentillesse, son accessibilité, sa franchise et surtout son amour des Français. »



## PATRICK DEVEDJIAN

« La disparition brutale de Patrick Devedjian, décédé des suites du coronavirus, m'a profondément ému.

Cet avocat de profession, arménien d'origine, était un homme de conviction, un esprit libre et brillant.

A la tête du département des Hauts de Seine depuis 2007, cet homme passionné a occupé de nombreuses années des responsabilités au sein du RPR puis de l'UMP et fut à plusieurs reprises membre du Gouvernement. Il avait trouvé dans la vie politique un espace de conviction à la hauteur de son courage et de son sens de l'Etat.

Lors de son bref séjour à l'hôpital, il a tenu à remercier le personnel soignant se faisant le témoin direct de leur dévouement exceptionnel. Il pensait, grâce à leurs soins, pouvoir échapper à cette épouvantable maladie qui fait encore tant de ravages. Le destin en a décidé autrement et La France a perdu un des piliers de la République ».



## CLAUDE GOASGUEN

« En apprenant le décès de mon collègue Claude Goasguen, j'ai ressenti une peine particulièrement immense car c'est à la fois un compère et un ami que je perdais mais c'est également un fidèle serviteur de la République française.

Présent et actif dans l'hémicycle du Palais Bourbon, Claude Goasguen était à mes yeux la vigie du corps législatif. Rien ne lui échappait et les bans du Gouvernement redoutaient ses répliques et ses commentaires tant il était intrusif sur le respect légitime des prérogatives de la représentation nationale. Perpétuellement en action, rarement installé confortablement sur son siège, il avait à la fois ce sens de la répartition, cet esprit sans cesse en éveil et cette rigueur morale qui inspirent à la fois crainte, admiration et respect.

Il aura, durant les 23 années où il fut Député de la Nation française, impressionné toutes celles et ceux qui auront eu l'honneur de le connaître et dont je faisais partie. »